

Fiche Sécurité CE selon les directives CEE 91/155

Date : 01/08/2011

GD CAST M

Revêtement pour châssis métallique



Situation : 28/02/2017
Page 1 sur 4
GD 104

1. Identification du produit / Préparation et dénomination de l'entreprise :

Nom Commercial : GD CAST M

Fabriquant / Commerçant Rotec
6 rue de la Briquerie – ZAC de Villejames
44350 Guérande
☎ 02 40 62 11 02
Fax 02 40 24 72 15

2. Composition / Informations sur la composition :

Caractéristiques chimiques / préparation du produit :

Mélange de sable de quartz, de poudre de quartz et de phosphate de magnésie

3. Risques possibles :

Pour les personnes :

Contient de la fine poussière de quartz : une inhalation prolongée de poussière fine de quartz (< 5 µm) peut, à terme, en cas de dépassement de la VLE (Valeur Limite d'Exposition), provoquer une pneumoconiose (silicose)

Pour l'environnement :

Voir le point 12.

4. Mesures de premier secours :

En cas d'inhalation : Aucune mesure particulière n'est nécessaire.
En cas de contact avec les yeux : Rincer soigneusement à l'eau, consulter un médecin si besoin est.
En cas de contact avec la peau : Aucune mesure particulière n'est nécessaire.
En cas d'ingestion : Aucune mesure particulière n'est nécessaire.

5. Mesures de lutte contre le feu :

Moyens d'extinction appropriée :

Le Produit lui-même ne brûle pas. Se conformer aux mesures feues habituelles.

Moyens d'extinction à proscrire :

Aucun.

Risque particulier lié au matériau lui-même / ses produits de combustion ou formations gazeuses :

Aucun.

Equipement de protection spécial anti-incendie

Aucun.

Fiche Sécurité CE selon les directives CEE 91/155

Date : 01/08/2011

GD CAST M

Revêtement pour châssis métallique



Situation : 28/02/2017
Page 2 sur 4
GD 104

6. Mesures en cas de projections accidentelles : Voir aussi les points 8 et 13

Mesures de prévention individuelle :

En cas de dépassement de la VLE, Utiliser un appareil de protection respiratoire avec filtre à particule de classe P2.

Mesures de protection de l'environnement :

Voir le point 12.

Méthode de nettoyage :

Eviter la formation de poussières, éliminer le produit en utilisant uniquement des aspirations homologuées N° 510210 selon la liste du BIA relative aux appareils testés positivement ou humecter avant de procéder à l'enlèvement mécanique.

7. Manipulation et stockage :

Instructions pour une manipulation sans risque :

Eviter la formation de poussières, prévoir une aspiration appropriée. En cas de dépassement de la VLE, Utiliser un appareil de protection respiratoire avec filtre à particule de classe P2 correspondant à la liste 410210 du BIA relative aux appareils de protection respiratoire filtrants

Stockage :

Stocker dans un endroit sec et sous protection des poussières.

8. Limite d'exposition et équipements de protection personnelle :

Instructions complémentaires pour la conformation des installations techniques :

Pour limiter l'exposition des personnels au-dessous de la VLE, il convient d'utiliser des aspirations aptes à emmagasiner et séparer la poussière selon l'état actuel de la technique. Voir à cet effet la directive VDI 2262, " Ventilation au Poste de Travail, réduction de l'exposition au moyen de matériaux étrangers à l'air ", page 1-3 et les règles de sécurité " Règles de sécurité relative aux installations d'épuration d'air au Poste de Travail ", ZH 1 / 140.

Éléments de protection des postes de travail pour la surveillance des valeurs limite :

Dénomination : Quartz EINECS-N° : 2388-784 CAS-N° : 14808-60-7
VLE : 0,15 mg/m³

Indication complémentaire : Pour l'Allemagne, poussière fine de quartz < 5 µm

Équipements de protection individuelle:

Protection respiratoire : En cas de dépassement de la VLE, Utiliser un appareil de protection respiratoire avec filtre à particule de classe P2.

Protection des mains : Non applicable.

Protection corporelle : Non applicable.

Protection des yeux : Non applicable.

Mesures d'hygiène : Changer les vêtements souillés. Séparation des vêtements de ville et des vêtements de travail (Voir VBG 119).

9. Propriétés physiques et chimiques :**Aspect physique :**

Forme : Poudre
Couleur : Gris - Rose
Odeur : inodore

Données techniques de sécurité importantes :

Densité relative (g/lm) : 2,65 DIN ISO Partie 10
Solubilité dans l'eau (g/l) : environ 0,1 à 20°C

10. Stabilité et réactivité :**Réactions :**

Réagit au contact de l'eau ou liquide similaire en l'espace de quelques minutes, avec production de chaleur jusqu'à 80°C

Réactions dangereuses : Non applicable

Produits de décomposition dangereux : Non applicable

11. Informations relatives à la toxicologie :**Toxicité aiguë :**

Une inhalation prolongée de poussière fine de quartz (< 5 µm) peut, à terme, en cas de dépassement de la VLE (Valeur Limite d'Exposition), provoquer une pneumoconiose (silicose)

Actions chroniques :

Action sensibilisatrice : Aucune action connue
Action cancérogène : Aucune action connue
Modification de l'hérédité : Aucune action connue
Risque pour la reproduction : Aucune action connue
Action narcotique : Aucune action connue
Autres Informations : Non disponible

12. Informations relatives à l'écologie :

- Le quartz est un élément fréquemment rencontré dans la composition de la croûte terrestre.
Aucune action écologique négative n'est connue.
- Classe de risque pour l'eau = 0 (Auto-classement selon la VCI)

13. Instructions relatives à l'élimination des déchets:**Pour les déchets :**

Code clé pour l'élimination des déchets N° 314 42 (pour l'Allemagne) : "acide silicique et déchets de quartz ". Peut, après consultation de l'entreprise d'enlèvement et des autorités compétentes, être joint aux ordures ménagères.

Pour les emballages souillés :

Réutilisation des feuilles d'assemblage en PE après accord avec une entreprise d'enlèvement agréée. L'emballage en tant que sac PE est réutilisable après un lavage soigneux. La réutilisation des emballages souillés est interdite.

Fiche Sécurité CE selon les directives CEE 91/155

Date : 01/08/2011

GD CAST M

Revêtement pour châssis métallique



Situation : 28/02/2017
Page 4 sur 4
GD 104

14. Informations relatives au transport :

Si possible, ne pas exposer à de grands écarts de température.
Protéger contre l'humidité. Aucune propriété dangereuse.

15. Prescriptions :

Signe particulier :

Aucun étiquetage n'est exigé, eu égard aux réglementations relatives aux matières dangereuses et aux directives CE.

- Symbole de danger : Non applicable.
- Désignation du danger : Non applicable.
- Echelle de Risque (Classe R) Non applicable.
- Echelle de Risque (Classe S) Non applicable.

Prescriptions nationales :

Valeur Limite d'Emission d'empoussièrement général : 50 mg/m³

Prescriptions particulières, restrictions et décrets d'interdiction :

Prescription de préventions des accidents " Poussières minérales dangereuses pour la santé " (VBG 119).
Règles techniques pour les matières dangereuses TRGS 900 " Valeurs Limites d'empoussièrement au poste de travail „

Prescription de préventions des accidents " Médecine du Travail Préventive "(VBG 100)

16. Autres informations / prescriptions :

Aucune.

Nota :

Ces informations s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances. Le produit a été décrit en considération des exigences de sécurité, mais sans que cela ne donne une quelconque assurance de sécurité en ce qui concerne des propriétés ou usages particuliers.